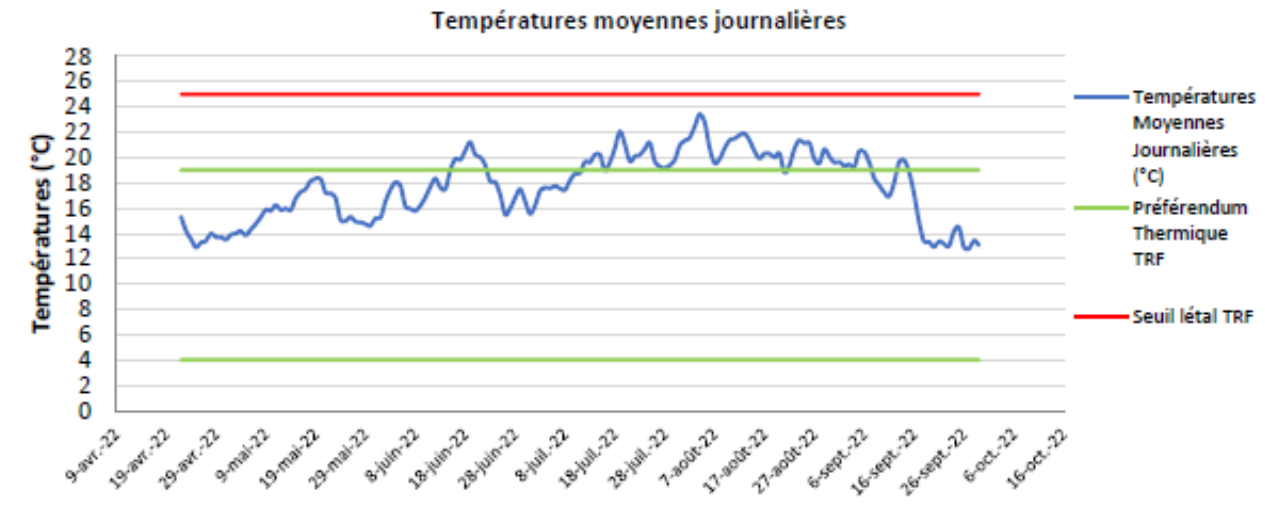


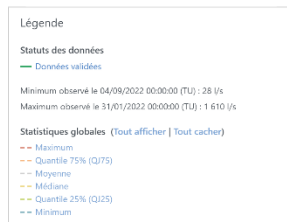
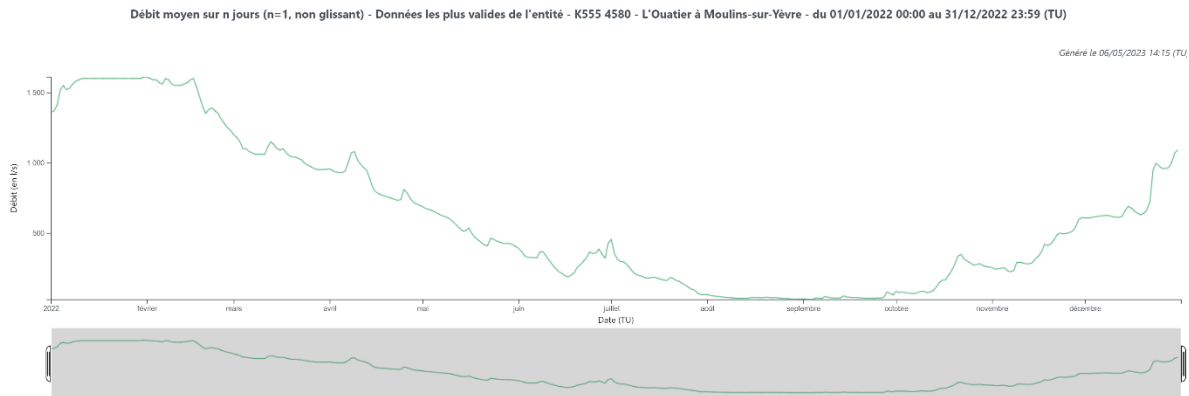
Suite Entre richesse passée et agriculture industrielle, les rivières berrichonnes sont à la peine...

Ainsi, avec un débit d'alerte de 120 l/s et de crise de 60 l/s, l'Ouatier s'est encore une fois retrouvé à 27 l/s au cours de l'été 2022 et le capteur de température placé par la fédération de pêche du Cher a mesuré sur ce cours d'eau une moyenne de 20.9°C pendant les trente jours les plus chauds. La température de l'Yèvre amont est, elle, restée sous les 20°C mais le débit extrêmement réduit a conduit à une perte d'habitats considérable puisque là aussi on a relevé des valeurs de l'ordre de 25 l/s en début d'automne 2022. On note que pour les autres cours d'eau, suite à la campagne de suivi des températures de l'année 2022 la situation est qualifiée de plutôt défavorable sur la Petite Sauldre, défavorable sur la Grande Sauldre aval...

Température de l'Ouatier en 2022 (source FDAAPPMA 18)



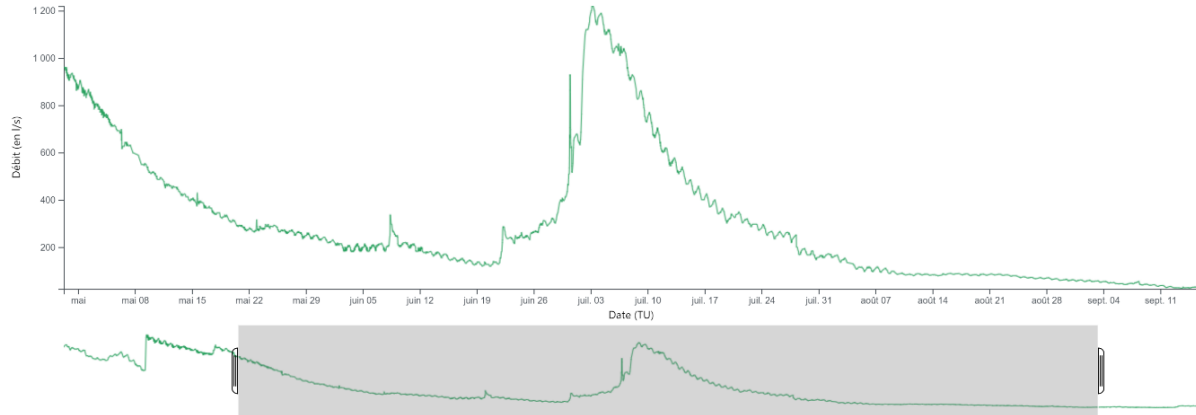
Débit de l'Ouatier en 2022 (source hydroportail)



Cliquer sur les données du graphe pour verrouiller les informations et cliquer sur les intitulés dans la légende à gauche pour afficher/masquer une courbe ou un objet

Débit instantané - Données validées de l'entité - K555 2300 - L'Yèvre à Savigny-en-Septaine - du 01/04/2022 00:00 au 01/10/2022 23:59 (TU)

Généré le 06/05/2023 14:05 (TU)



Cliquer sur les données du graphe pour verrouiller les informations et cliquer sur les intitulés dans la légende à gauche pour afficher/masquer une courbe ou un objet

Cette situation s'est encore une fois trouvée exacerbée en 2022 avec une très mauvaise recharge hivernale des aquifères, ce que la préfecture n'avait pas anticipé, dans la continuité des années précédentes. La situation hydrologique étant encore plus mauvaise cette année, le pire est à craindre une fois de plus.

Concernant l'irrigation, première consommatrice estivale à hauteur de 70% des volumes, notamment pour la culture du maïs, le bassin est placé sous le régime de la gestion volumétrique et celle-ci est confiée à l'organisme unique de gestion collective AREA Berry. Elle est autorisée à pomper chaque année plus de 5 millions de mètres cubes sur le seul sous bassin Ouatier-Colin-Langis en période estivale (c'est-à-dire du 15 avril au 31 octobre). Le débit de crise de l'Ouatier est de 60 l/s, ce qui correspond à un écoulement de crise cumulé de l'ordre de...964 jours !

Or une étude menée en 2003 par le Groupe de Recherche et d'Etude Biologie et Environnement pour le compte du Conseil Général du Cher a évalué le débit biologique minimal de l'Yèvre amont à...60 l/s, entre autres conclusions relevant les mesures minimalistes en faveur du milieu et qui restent d'actualité. Pour nous autres naturalistes, c'est insuffisant car un débit et une surface mouillée minimaux ne suffisent pas à assurer la vitalité du milieu, et ladite étude soulignait d'ailleurs certaines lacunes lui étant propres. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un protocole de gestion volumétrique sur ce bassin, l'évaluation menée en 2005 par le bureau d'étude SOGREAH rappelait que les rivières étaient en très forte relation avec la nappe, cette même nappe disposant de peu de réserves et étant sujette à des vidanges rapides.

Le même document expose qu'une augmentation des prélèvements sur l'Yèvre amont de 300.000m³ dégrade la probabilité d'étiage sévère de 2 années sur 10 à 3 années sur 10. Il est également estimé que les pompages, du fait de leurs implantations, déséquilibrent les échanges nappes rivières et que les quantités prélevées proviennent en fait directement des cours d'eau à hauteur de 60 à 80%.

Cette situation est donc d'autant plus regrettable qu'une gestion réellement équilibrée de la ressource devrait mener à des débits supérieurs et donc à une limitation plus efficace du réchauffement de l'eau. Les lecteurs pourront se tourner vers « L'écoulement des cours d'eau en période estivale » sur le site gouvernemental Eaufrance, ou encore « Les poissons d'eau douce à l'heure du changement climatique », édité par l'Office Français de la Biodiversité.

Quant au processus de concertation, il consiste à convoquer régulièrement une cellule de l'eau réunissant les usagers, les élus et l'administration. Ces mêmes participants sont également invités à s'exprimer lors des réunions de définition des arrêtés-cadres sécheresse. Pourtant, on relève que sur la quarantaine d'invités, 13 sont directement issus du monde agricole !! Syndicats d'exploitants, syndicats d'irrigants, chambre d'agriculture, nonobstant les élus ruraux... face à une poignée de défenseurs de l'environnement : Nature 18-FNE, ANPER-TOS et la Fédération Départementale de Pêche. Les truites et les libellules n'ont qu'à bien se tenir ! On remarque toutefois et également les inquiétudes récurrentes et justifiées des syndicats d'alimentation en eau potable, eux aussi minoritaires dans cette instance, quand bien même nous cumulerions nos présences respectives.

Aussi puisque les seuils d'alerte puis de crise sont régulièrement franchis, alors même que le SDAGE demande à ce que le débit d'objectif d'étiage soit respecté au moins 8 années sur 10, et que la vie piscicole vient à en souffrir, ANPER-TOS et l'AAPPMA de Ste SOLANGE ont lancé l'an dernier un contentieux contre le Préfet du Cher afin que les seuils d'alerte et de crise soient revus à la hausse, comme l'autorise la loi et comme l'y incite le SDAGE, afin de mieux protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques. L'objectif est de restreindre les prélèvements par le truchement d'un déclenchement anticipé des mesures de restriction, et de réellement préserver ce qui peut l'être de façon durable plutôt que de croiser les doigts quand la catastrophe est imminente... L'audience est attendue sous peu au Tribunal Administratif d'Orléans.

Cependant, le SDAGE Loire Bretagne exige désormais que les mesures prises tiennent compte d'un protocole Hydrologie-Milieu-Usages-Climat. A ce titre d'autres facteurs vont devoir être pris en compte et la définition des débits d'alerte et de crise devra reposer sur l'état et les besoins du milieu et sa capacité à absorber le choc climatique. Les réunions en préfecture et à la DDT s'annoncent déjà difficiles...

Pourtant la résilience du milieu montre qu'avec un effort d'adaptation et un changement des pratiques les résultats pourraient être relativement satisfaisants à court terme. Les pêches électriques récentes continuent de montrer une occupation du milieu par les truites. Celles de l'Ouatier grandissent très rapidement, pour peu qu'on leur laisse de l'eau.

Les poissons ci-dessous échantillonnés début mai 2023 sont des truitelles de l'an dernier... et vous distinguerez peut-être leurs petites sœurs de cette année dans le fond du seau.

Pêche électrique sur un bras de l'Ouatier, 02 mai 2023



Photo D.Dugaret



Truitelle 1+ de l'Ouatier, 02 mai 2023

Photo JP Turpin

Tant qu'il y a de la vie....